

qui est en notre pouvoir. Donc, depuis 18 mois, nous avons, de grand cœur, célébré pour vous au moins quinze cents messes. Par là nous pensons avoir fait quelque chose pour vous qui avez tant fait pour nous. Par là encore il nous semble avoir suivi le conseil de Notre-Seigneur : " Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement : " Vous ne nous deviez rien : votre don a été gratuit. Il convenait que le notre fût gratuit. S'il plaît à Dieu nous continuerons à recevoir vos aumônes et à prier ainsi pour vous.

Vous pouvez remarquer, Chers Bienfaiteurs, qu'en célébrant de la sorte à vos intentions nous ne faisons nul trafic de Messes. Car si nous célébrons pour vous, c'est spontanément, comme votre aumône est spontanée et sans engagement de conscience. Nous ne vous disons pas : donnez-nous, et en retour nous célébrerons tant de messes pour vous. Non, nous vous disons seulement : Vous êtes assez charitables pour nous donner le vivre et le vêtement ; eh bien ! par reconnaissance, nous prions et célébrons pour vous. Voilà tout. Il n'y a en cela nul engagement de votre part ni de la nôtre. Du reste, vous avez fait l'aumône sans savoir que nous célébrerions pour vous, vous ne comptiez pas sur ces messes. Continuez à faire ainsi. Vous aurez le mérite de vos aumônes, et nous de notre côté nous nous dévouerons autant que possible pour vous ; en outre nous demanderons à Dieu, au Saint Sacrifice, de vous rendre au centuple ce que vous aurez fait pour vos humbles et reconnaissants serveurs.

Maintenant, chers Bienfaiteurs, laissez nous vous prier de nous continuer votre précieux concours. Nous voudrions faire beaucoup de bien en Canada. Tous les jours nous trouvons ou on nous propose telle ou telle bonne œuvre à accomplir. Notre cœur est touché à la vue des maux qui nous sont montrés et nous sommes désolés de ne pouvoir pas les soulager.

Que faire avec rien ? Et nous n'avons rien. Ah ! aidez-nous. Nous ne rougissons pas de vous tendre la main pour cela. Ne sommes-nous pas pour l'amour de Dieu mendiants de profession ? L'Eglise ne nous a-t-elle pas reconnus sous le titre de *Religieux mendiants* ? Non, nous ne rougissons pas de mendier.

A ce propos, je crois utile de vous rappeler les lois de l'Eglise sur les " Collecteurs d'aumônes " Je les emprunte à la *Semaine Religieuse de Québec* :

" A l'exception des ordres mendiants proprement dits, dont nous parlerons plus loin, personne ne peut se permettre de solliciter des aumônes, de " quêter " dans un diocèse, sans une autorisation expresse et écrite de l'évêque de ce diocèse.

" Par *collecteurs d'aumônes* il est bon de remarquer qu'on ne doit pas entendre seulement les quêtes à domiciles, mais toute demande de secours par lettres, circulaires, images, livres, billets d'obligations, etc.

" Quant aux religieux mendiants proprement dits, ils peuvent solliciter des aumônes dans le diocèse où ils sont établis, sans